

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Délibération n° DC2023-41

Date de la convocation : 04/04/2023

Conseillers en exercice : 122

Conseillers présents : 69

Conseillers représentés : 18

Le douze avril deux mille vingt-trois, le Conseil communautaire, dûment convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes de Vouziers, sous la Présidence de M. Benoit SINGLIT.

Présents : 001 POTRON Pierre , 002 ETIENNE Philippe , 004 LOUIS Jean-Marc , 005 CHANCE Jean-Michel , 006 NANJI Léopold , 011 PERTUS Xavier , 012 RATAUX Frédéric , 015 THIERION Vincent , 019 DEGUY Bernard , 022 DESTENAY Roland , 023 GENTY Jean Charles , 025 NIZET Sylvain , 026 LOBIDEL Alain , 028 MEIS Michel , 029 SIGNORET Francis , 030 DEFORGES Pierre , 031 LALLEMENT Séverine , 033 VAIRY Lionel , 034 CANNAUX Francis , 036 DIEUDONNE Jean Claude , 038 SEMBENI Anne , 039 LAMBLOT Laurent , 040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 044 POUCKET Eric , 045 QUEVAL Guillaume , 046 SINGLIT Benoît , 048 FOURCART Marie Hélène , 049 ANDREY Danielle , 051 RAGUET Philippe , 052 LELOUP Nathalie , 056 DANNEAUX Dominique , 057 DEMISSY Pierre (depuis 19:33:02) , 060 MANCEAUX Christophe , 061 BOUILLEAUX Jean Pol , 062 PIEROT Chantal , 063 AUROUX Emmanuel , 064 MALVAUX André , 068 HAULIN Bertrand , 069 OUDIN Hubert , 070 GROSSELIN Jacques , 073 BOXEBELD Pascal , 075 GUERIN Anne Marie , 080 LORFEUVRE Géraud , 081 ROBIN Dominique , 084 FLEURY Vincent , 086 MACHINET Thierry , 087 SALEZ René , 088 MALVAUX Frédéric , 089 VAN DEN BERGH Charles , 090 PIRAS Caroline , 091 BOUILLON Mathieu , 093 BOUILLON Daniel , 094 MINET Maxime , 095 RICHELET Jean-Pol , 096 LESOILLE Patrick , 097 AUDEGOND Michaël , 098 BESANCON Tony , 099 LE GALL Jean François , 100 CANIVENQ Roland , 101 DAUPHY Bruno , 104 BOLY Francis , 110 DION Valentine , 111 DUGARD Yann , 112 FESTUOT Annie , 115 MACHINET Jean Baptiste (depuis 19:31:36) , 118 LEBON Christophe , 120 PAYEN Françoise , 121 RENOLLET Hubert ,

Ont donné procuration : 010 CORNEILLE Jean-Pierre (à 005 CHANCE Jean-Michel) , 013 LALONDE Loïc (à 012 RATAUX Frédéric) , 014 GOMEZ Jean-Baptiste (à 015 THIERION Vincent) , 020 MARCHERAS Laetitia (à 029 SIGNORET Francis) , 021 LAURENT-CHAUVET Pierre (à 006 NANJI Léopold) , 024 DE POUILLY Jean (à 060 MANCEAUX Christophe) , 037 LEFORT Sylvie (à 038 SEMBENI Anne) , 042 HUSSON POISSON Fanny (à 044 POUCKET Eric) , 059 LECLERCQ Guy (à 068 HAULIN Bertrand) , 085 DEGLAIRE Thierry (à 086 MACHINET Thierry) , 092 MOUTON Francis (à 090 PIRAS Caroline) , 102 BAUDART Martine (à 112 FESTUOT Annie) , 103 BERGERY Marie Claude (à 118 LEBON Christophe) , 114 HAUDECOEUR Agnès (à 110 DION Valentine) , 116 LAIES Benoit (à 121 RENOLLET Hubert) , 117 LAMPSON Nadège (à 120 PAYEN Françoise) , 119 LESUEUR Patricia (à 111 DUGARD Yann) , 122 MAROTEAUX Nathalie (à 104 BOLY Francis)

Secrétaire de séance : M. Géraud LORFEUVRE

**OBJET : CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT AU GRADE DE TECHNICIEN
TERRITORIAL**

Vu le Code Général de la Fonction publique et notamment ses articles L313-1 et L332-8,

Conformément à l'article L313-1 du Code Général de la Fonction publique, susvisé les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

.../...

**Certifié exécutoire, compte tenu de sa transmission au contrôle de légalité le 19/04/2023
et de sa publication ou notification le 19/04/2023**

Considérant la nécessité d'assurer les missions suivantes :

Analyser les pratiques professionnelles et les comportements à risque lors d'interventions, analyser les conditions de travail, évaluer les risques professionnels et les événements accidentels et proposer des actions d'amélioration et de

Mettre en place des actions de prévention des risques professionnels et de formations sur les risques professionnels

Réaliser des enquêtes et analyses accident / presque accidents /situations dangereuses et maladies professionnelles

Apporter une expertise sur l'ergonomie des postes de travail (personnel terrain et administratif)

Assurer le suivi des autorisations de conduite et des habilitations / permis en prévoyant leur renouvellement dans le respect des délais

Assurer une présence sur le terrain pour s'assurer de la bonne application des procédures de travail

Etablir des indicateurs mensuels et les reporting périodiques

Réaliser des bilans institutionnels et documents préparatoires aux instances compétentes dans le domaine de la sécurité et santé au travail

Le Président propose à l'assemblée, la création d'un emploi permanent de : Coordinateur Hygiène/Santé/Sécurité au travail à temps complet à compter du 01/05/2023 au grade de technicien.

Cet emploi est ouvert aux fonctionnaires relevant du cadre d'emploi des techniciens territoriaux.

L'emploi pourra être occupé par un agent contractuel recruté à durée déterminée pour une durée maximale d'un an en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires au vu de l'application de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique.

Sa durée pourra être prolongée, dans la limite d'une durée totale de 2 ans, lorsque, au terme de la durée fixée au 2ème alinéa de l'article L332-14 du Code Général de la Fonction publique, la procédure de recrutement pour pourvoir l'emploi par un fonctionnaire n'a pu aboutir.

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à la grille indiciaire de la catégorie B (La rémunération de l'agent est fixée selon les modalités de l'article 1-2 du décret 88-145 à savoir les fonctions occupées, la qualification requise pour leur exercice, la qualification détenue par l'agent ainsi que son expérience professionnelle).

Après en avoir délibéré le conseil Communautaire ADOPTE cette proposition par 75 voix POUR, 5 voix CONTRE (040 MATHIAS Frédéric , 043 SEMBENI Peggy , 048 FOURCART Marie Hélène , 057 DEMISSY Pierre , 098 BESANCON Tony) et 7 ABSTENTIONS (004 LOUIS Jean-Marc , 015 THIERION Vincent , 056 DANNEAUX Dominique , 088 MALVAUX Frédéric , 090 PIRAS Caroline , 092 MOUTON Francis (Caroline 090 PIRAS , 095 RICHELET Jean-Pol)

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité.

Monsieur le Président est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

Le secrétaire de séance,

Gérald LORFEUVRE



Le Président,



Benoît SINGLIT